

FORMATION INITIALE DE CONDUCTEUR DE TAXI PARISIEN

Les experts métier qui animent cette formation initiale, vous permettrons d'acquérir toutes les connaissances et compétences nécessaires à la réussite de votre examen d'admissibilité, mais aussi à votre réussite professionnelle.

Durée : 70 heures – Formation délivrée en présentiel

Profils des stagiaires (public)

- Toute personne souhaitant devenir conducteur de taxi parisien

Tarif : 1800€

Prérequis

- Être titulaire d'un permis de conduire de la catégorie B expiré du délai probatoire

Certification: Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi

- Code la fiche : RS5635
- Etat : Active
- Certificateur : Ministère de la transition Ecologique et de la cohésion des territoires / N°11006801200050
- Date de publication : 01/01/2022
- Date d'échéance : 31/12/2026

Validation de la certification ou de l'habilitation

- Possibilité de validation partielle : Non
- Les examens doivent être validés dans leur totalité, et non par bloc de compétences

Pas d'équivalence possible, seule cette certification vous permettra d'accéder à la profession de chauffeur de taxi parisien.

Débouchées professionnelles :

- Conducteur de taxi parisien

Suite de parcours possible

- Formation TPRM (Transport de Personnes à Mobilité Réduite) : Non obligatoire

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap avec accompagnement par un référent handicap

Référent handicap : Katia Yousfi - 01 45 85 60 11 – ecoledetaxihocineyousfi@gmail.com

- Mise en relation avec la MDPH, AGEFIPH, etc

Objectifs pédagogiques

- Acquérir des compétences et connaissances en réglementation du transport public particulier de personnes
- Acquérir des compétences et connaissances en gestion économique et financière
- Acquérir des compétences et connaissances en sécurité routière
- Acquérir des compétences et connaissances en expression et compréhension de la langue française
- Acquérir des compétences et connaissances en expression et compréhension de la langue anglaise
- Acquérir des compétences et connaissances du territoire et réglementation locale du taxi parisien
- Acquérir des compétences et connaissances en réglementation nationale de l'activité taxi ainsi que sur la gestion propre à cette activité
- Acquérir des compétences et connaissances en conduite et sécurité, relation client, construction du parcours et accompagnement touristique ainsi que facturation et paiement.

Contenu de la formation

- **Réglementation du Transport Public Particulier de Personnes**
 - Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
 - Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
 - Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
 - Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
 - Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
 - Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
 - Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
 - Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
 - Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
 - Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
 - Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;

- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;
- Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
- Connaître le régime des autorisations de stationnement ;
- Connaître les règles de tarification d'une course de taxi ;
- Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).

• **Sécurité Routière**

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...)
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et smartphones dans les véhicules ;
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...) ;
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

• **Gestion Economique et Financière d'une Entreprise de T3P**

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité ;
- Connaître les obligations et documents comptables ;
- Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;
- Connaître les principes de l'amortissement.
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP...) ;
- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location---gérance...).
- Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Connaître les différentes formalités déclaratives.
- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.

- Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).
- Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ;
- Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement.

• **FRANÇAIS**

- Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.
- Comprendre et s'exprimer en français pour : Accueillir la clientèle ; Interroger les clients sur leur confort ;
- Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
- Prendre congé des clients.

• **ANGLAIS**

- Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour : Accueillir la clientèle, Comprendre les demandes simples des clients
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle
- Tenir une conversation très simple durant le transport
- Prendre congé des clients.

• **F(T) : connaissance du territoire et réglementation locale**

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- Connaître la réglementation locale en vigueur.

• **G(T) : portant sur la réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à cette activité - Réglementation nationale spécifique aux taxis :**

- Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;
 - Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
 - Connaître le régime des autorisations de stationnement ;
 - Connaître les règles de tarification d'une course taxi ;
 - Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).
- Gestion propre à l'activité de taxi :**
- Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ;
 - Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement

- **Compétences pratique**

A- Conduite et sécurité : A.1 - Conduire en sécurité et respecter le code de la route :

- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomérations, voies rapides, autoroutes) ;
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements... ;
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et tirer les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe... ;
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers...) ;
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques) ;
- Respecter les distances et marges de sécurité ;
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) ;
- Appliquer les principes d'écoconduite.

A.2- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers :

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateurs), lors des changements de direction (manipulation du volant, trajectoire), lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesses automatique) ;
- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...).

A.3 - Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages : Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement ;

- Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...) ;
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles...) ;
- Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour les prendre en charge ;
Le cas échéant (dans la mesure où la réglementation le permet), utilisation des voies réservées à la circulation des véhicules des services réguliers de transports en commun.

B- Relation client : B.1- Avoir une présentation générale et attitude adaptées :

- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale ;
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, accueil des personnes à mobilité réduite...) ;
- Être discret, courtois et respectueux du client.

B.2- Savoir accueillir le client, se comporter durant le parcours et prendre congé :

- Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité ;
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret ;
- Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio...) ;
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.

B.3 - Savoir vérifier l'état du véhicule avant et après la prestation :

- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule

C- Construction du parcours et accompagnement touristique : C.1- Savoir élaborer et suivre un parcours :

- Elaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients ;
- Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière) ;
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux...)
- Construire immédiatement, en réponse à la demande du client pris en charge, l'itinéraire le plus adapté en s'appuyant sur la connaissance du territoire ;
- Connaître et savoir appliquer la réglementation locale de l'exploitation des taxis

C.2- Savoir délivrer des informations touristiques et pratiques :

- Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, etc).

D- Facturation et paiement : D.1- Savoir établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement :

- Calculer le prix de la course / de la mission ;
- Etablir les documents (facture...) ;
- Encaisser le paiement, notamment avec le terminal de paiement électronique ;

D.2- Savoir utiliser les équipements spéciaux des taxis :

- Utiliser des équipements spéciaux (compteur horokilométrique, dispositif lumineux, plaque, horodateur, imprimante) et le terminal de paiement électronique (TPE) et contrôler leur bon fonctionnement ;
- Connaître la tarification locale applicable ;
- Calculer le coût estimatif d'une course en fonction de la durée, de la distance et des aléas de la circulation.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs issus du métier de taxi parisien et/ou qualifiés dans le domaine enseigné en vertu de l'Article L.6352-1 du Code du Travail

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle
- Manuel de formation
- Mise disposition de véhicules équipés double commande et taximètre

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM) et (QRC)

Textes de référence :

- Décret n° 2021-202 du 23 février 2021 modifiant les conditions d'organisation des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur
- Décret n° 2017-483 du 6 avril 2017 relatif aux activités de transport public particulier de personnes et actualisant diverses dispositions du code des transports
- Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur
- Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

Références juridiques des réglementations d'activité :

- Code des transports, articles L. 3120-1 à L. 3120-7 et L. 3121-1 à L. 3121-12
- Code des transports, articles R. 3120-1 à R. 3120-10 et articles R. 3121-1 à R. 3121-3